

Fraudes à l'investissement

Jean-Paul Servais,
Président de la FSMA

01/10/2026

FSMA



AUTORITEIT
VOOR FINANCIËLE
DIENSTEN
EN MARKTEN

AUTORITÉ
DES SERVICES
ET MARCHÉS
FINANCIERS



Ordre du jour

1. Nouvelles initiatives

1. Plus de 80 000 victimes potentielles évitées
2. Une “fast lane” contre les publicités frauduleuses sur les plateformes de médias sociaux

2. Chiffres & tendances

Baisse marquée des pertes signalées

3. Nouvelle campagne de sensibilisation

4. Quelques conseils

Nouvelles initiatives



Plus de 80 000 victimes potentielles évitées

- La FSMA est devenu membre du *Belgian Anti-Phishing Shield* (BAPS), une initiative du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB)
- Ainsi, toute personne qui navigue vers un site web que la FSMA considère comme frauduleux est redirigée vers une page web avec un avertissement de la FSMA.

Avertissement Site web malveillant

Le site web que vous voulez consulter est très probablement frauduleux.

En savoir plus



Pourquoi cette page s'affiche-t-elle ?

Le site web auquel vous essayez d'accéder présente clairement les caractéristiques d'une fraude à l'investissement ou au crédit. L'exploitant de ce site web n'est pas autorisé à fournir des services et produits financiers en Belgique. Il apparaît en outre que les produits financiers proposés soient entièrement faux, ce qui constitue une escroquerie.

Plus de 80 000 victimes potentielles évitées

- Grand succès: grâce à cette mesure, 498 noms de domaine frauduleux ont été introduits et 84.615 adresses IP individuelles redirigées vers la page d'avertissement de la FSMA plutôt que vers un site web frauduleux.
- Avantage de la rapidité : les noms de domaine sont introduits dans le BAPS dès la publication d'une mise en garde

Ne tombez pas dans le piège

1. Soyez critique lorsque vous recevez de façon non sollicitée une proposition d'investissement via les réseaux sociaux ou par téléphone, surtout si l'on vous promet des gains faramineux. Si un rendement semble trop beau pour être vrai, c'est qu'il est sans doute irréaliste !
2. Ne vous laissez pas mettre sous pression. Prenez le temps d'examiner l'offre à votre aise et exigez des informations claires et compréhensibles de votre interlocuteur. N'investissez jamais dans un produit si vous n'en comprenez pas parfaitement tous les éléments.
3. Recherchez et vérifiez toujours les coordonnées de l'entreprise avec laquelle vous êtes en contact à l'aide d'un moteur de recherche en ligne ou d'une source officielle telle que [le registre de la FSMA](#).

Que faire si vous êtes victime d'une arnaque ?

1. **Ne faites plus aucun versement** et rompez tout contact avec les escrocs.
2. N'hésitez pas à prendre contact avec **la FSMA**.
3. Méfiez-vous de toute **nouvelle tentative de fraude**.

En savoir plus sur la fraude à l'investissement et au crédit ?

Consultez le [site web de la FSMA](#) pour de plus amples informations et faites notre [test en ligne](#) pour savoir si vous êtes en contact avec des malfaiteurs.

Je n'ai pas besoin qu'on me protège

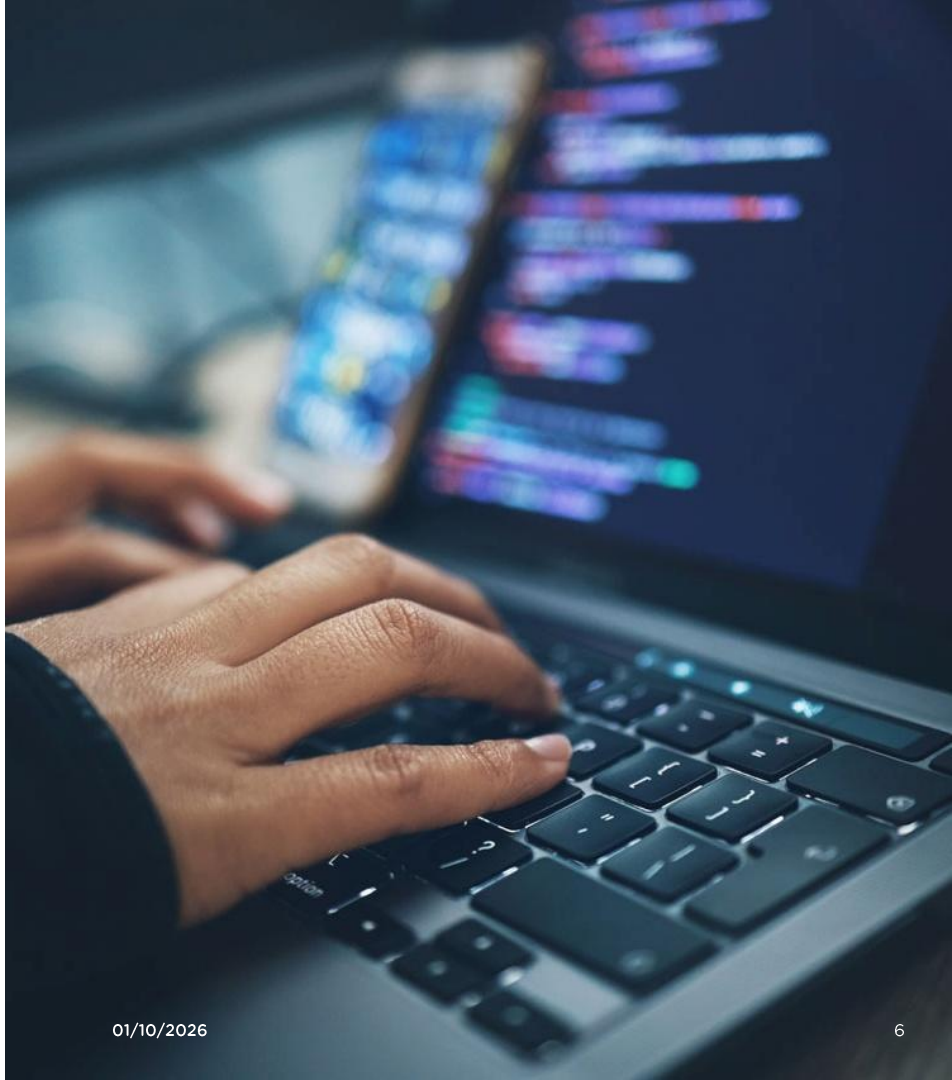
Si vous ne souhaitez plus recevoir de tels pop-ups de sécurité, vous pouvez les désactiver à vos propres risques [en cliquant ici](#).

Je ne suis pas d'accord avec cette appréciation

Si vous pensez que cet avertissement n'est pas pertinent, il vous est possible de demander que le site web soit réanalysé. Mettez-vous pour ce faire en rapport avec la FSMA à l'aide de son [formulaire de contact](#). Indiquez pourquoi vous estimez que le site web devrait être réexaminé. Veuillez dans ce cas vous identifier (nom de la société, adresse, numéro BCE, nom du CEO/directeur) et joindre une copie de vos statuts.

“Fast lane” contre les publicités frauduleuses sur les réseaux sociaux

- La FSMA a obtenu le statut de “signaleur de confiance” de l’Institut Belge des service postaux et des télécommunications (IBPT)
- Signaleurs de confiance : entités disposant d’une expertise spécifique dans l’identification de contenus illicites
- “Fast lane” pour signaler des contenus illicites aux plateformes de medias sociaux, qui doivent traiter les signalements en priorité et sans délai
- Ce statut permettra une intervention plus rapide contre les offres frauduleuses d’investissement ou de crédit circulant sur les réseaux sociaux



Un levier supplémentaire d'action pour la FSMA

SIGNALER

- Fast lane = canal de signalement prioritaire et direct auprès des plateformes de médias sociaux des contenus illicites en lien avec la fraude à l'investissement

SUIVRE

- Les plateformes fournissent un retour d'information sur les suites données aux signalements.

AGIR

- Une intervention rapide grâce au traitement prioritaire des contenus illicites signalés permet d'éviter de nouvelles victimes.

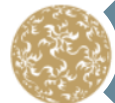
Pionnier en Europe



La FSMA n'est que le deuxième superviseur financier de l'UE à obtenir ce statut dans le cadre du *Digital Services Act*



La Commission européenne tient à jour la liste des signaleurs de confiance



La *Central Bank of Ireland* (CBI) a obtenu ce statut en avril 2025



L'expérience de la CBI est positive, avec des délais de réaction plus rapides de la part des plateformes et un retrait efficace des contenus suspects



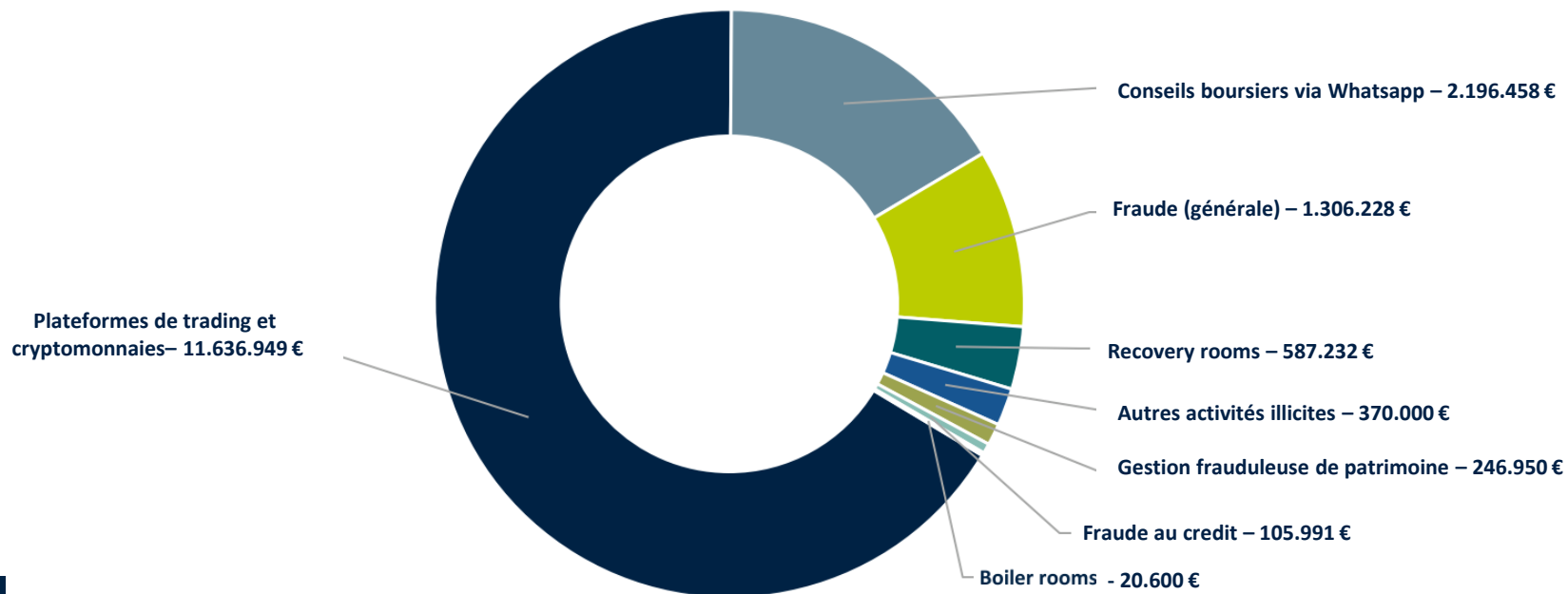
En 2025, la CBI a signalé à 206 reprises des contenus suspects sur Facebook, Instagram, Threads et YouTube ; dans 204 cas, ces contenus ont été supprimés

Chiffres & tendances



Chiffres et tendances

Pertes déclarées en 2026 (mise à jour janvier - août): 16,5 millions d'euros



Fraudes à l'investissement - Tendances

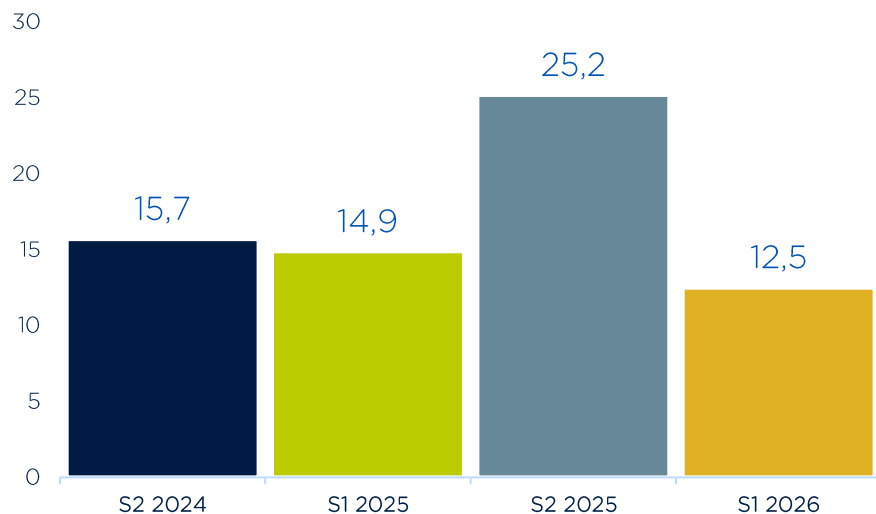
- Les plateformes de trading frauduleuses restent, de loin, la principale forme de fraude.
- Nouvelle tendance observée : les plateformes de trading frauduleuses usurpent l'identité des CEO des grandes banques belges.
- Fraude via WhatsApp avec usurpation d'identité de banques, personnalités, médias, ...



Chiffres et tendances

Pertes déclarées en 2026 en baisse après un pic au 2ième semestre de 2025

Pertes déclarées (en millions d'euros)



Perte moyenne par victime : 37.047 € 35.687 € 41.535 € 29.443 €

Nouvelle campagne de sensibilisation



Nouvelle campagne de sensibilisation concernant la fraude à l'investissement



Problème central

Les citoyens investissent fréquemment sans analyse approfondie, ce qui les expose à des risques financiers.



Message clé

Avant d'investir, assurez-vous d'abord de la fiabilité du prestataire



Timing

1-28 octobre 2026

Quels sont nos objectifs ?

- Sensibiliser toutes les tranches d'âge
- Être présent là où les fraudeurs sont actifs et là où les citoyens s'informent, en accordant une attention particulière aux canaux en ligne et aux réseaux sociaux
- Encourager l'utilisation de la nouvelle fonctionnalité « Vérifiez votre prestataire » sur le site web de la FSMA
- Cet outil effectue une recherche ciblée dans les mises en garde et dans les listes de prestataires agréés et fiables sur fsma.be, et fournit un résultat de recherche convivial et facile à comprendre



Visuels campagne



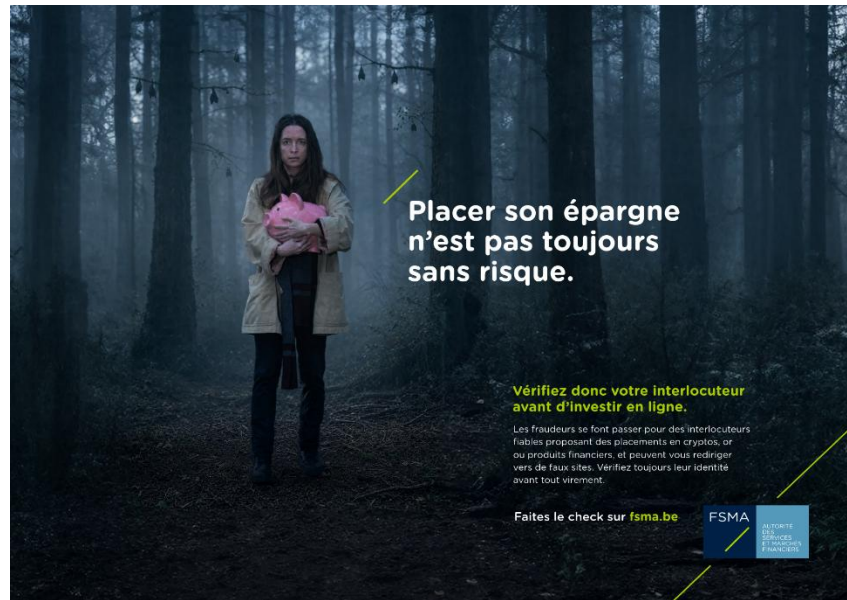
Placer son épargne n'est pas toujours sans risque.

Vérifiez donc votre interlocuteur avant d'investir en ligne.

Les fraudeurs se font passer pour des interlocuteurs fiables proposant des placements en cryptos, ou en produits financiers, et peuvent vous rediriger vers de faux sites. Vérifiez toujours leur identité avant tout virement.

Faites le check sur fsma.be

FSMA
Autorité des
services
et produits
financiers



Placer son épargne n'est pas toujours sans risque.

Vérifiez donc votre interlocuteur avant d'investir en ligne.

Les fraudeurs se font passer pour des interlocuteurs fiables proposant des placements en cryptos, ou en produits financiers, et peuvent vous rediriger vers de faux sites. Vérifiez toujours leur identité avant tout virement.

Faites le check sur fsma.be

FSMA
Autorité des
services
et produits
financiers

Quelques conseils



Quelques conseils

- Il n'existe pas de miracles en finances. Ne croyez donc pas aux rendements extraordinaires !
- Si l'on vous met sous pression pour investir rapidement, raccrochez simplement et ne répondez plus !
- Votre banque vous appelle sans que vous l'ayez sollicitée pour signaler une transaction suspecte ? Raccrochez et rappelez-la vous-même !
- Vous recevez une offre de crédit non sollicitée à des conditions exceptionnelles ? Les prêteurs ne sont pas des œuvres de bienfaisance !
- Un prêt sans vérification de votre solvabilité ? C'est forcément illégal !
- Votre (petit-)enfant vous envoie un message disant qu'il est en difficulté et a urgemment besoin d'argent ? Demandez-lui le nom de votre premier chien ou chat !
- Un investissement en ligne à ne pas manquer recommandé par une célébrité, ou mieux encore ? Le Roi ne donne pas de conseils en investissement !



Merci pour votre
attention – Q&A

FSMA



AUTORITEIT
VOOR FINANCIËLE
DIENSTEN
EN MARKTEN

AUTORITÉ
DES SERVICES
ET MARCHÉS
FINANCIERS

